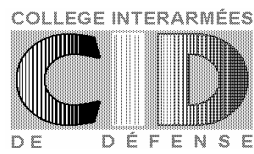


REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA DEFENSE



**Enseignement général de défense  
Cycle « PPB »**

Synthèse de la conférence sur le thème de  
«Les finances de la défense »  
prononcée par Monsieur Jean-Baptiste GILLET le 16 décembre 2004

## Fiche documentaire

- 1 –Conférence de PPB : « Les finances de la défense » par Monsieur Jean-Baptiste Gillet.
- 2 – Gillet synthèse 2.doc
- 3 – Directeur des affaires financières du secrétariat général pour l'administration (France)
- 4 – 16 décembre 2004.
- 5 – Division D.
- 6 – compte rendu de la conférence sur les finances de la défense
- 7 – Le conférencier a procédé à un cadrage du budget de la défense, en évoquant notamment des chiffres représentatifs, ses problématiques et la mise en œuvre de la LOLF.
- 8 – Mots clefs : *Budget – dépenses - LOLF.*



## CYCLE DE PPB

COLLEGE INTERARMEES  
DE DEFENSE

LCL STEFANINI (Air Italie D3).

Synthèse de la conférence sur le thème de  
«Les finances de la défense »  
prononcée par Monsieur Jean-Baptiste GILLET le 16 décembre 2004

Cette conférence s'inscrit dans le module de la planification, programmation et budget. Elle est représentative en général des efforts en cours pour l'optimisation des ressources disponibles pour atteindre des objectifs de grande importance. Les enjeux des affaires financières sont extrêmement vastes et il est clair qu'il est impossible de les condenser entièrement en une seule conférence.

### **Budget contraint.**

Comme la France s'est engagée dans l'Union Européenne, qui représente entre autre une Union économique et monétaire, il existe deux engagements avec lesquels elle doit se confronter : la nécessité de contenir le déficit public sous une valeur maximum de 3% du PIB et une dette publique sous une valeur maximum de 60% du PIB.

On constate que dans l'année 2003 le déficit public est arrivé jusqu'à la valeur de 4% du PIB.

Pour faire face à la nécessité de ramener le déficit et la dette publique sous les limites indiquées on a établi un programme dit *de stabilité*. Les prévisions portent à la réduction du déficit au dessous de 3% dans l'année 2005, compte tenu, entre autre, des hypothèses de croissance, de l'application dite « zéro volume » pour les dépenses de l'Etat, etc.

En ce qui concerne la place de la défense dans les dépenses publiques on constate selon la LFI 2004 un volume de 41,6 Milliards d'euros.

Par rapport au budget de l'Etat (PLF 2005) on constate un pourcentage de 14,7%, comparé avec 20% en 1980 et 19% en 1990. Il y a eu donc un décreu dans l'ensemble du budget de l'Etat, en valeur relative et en volume influencée aussi par les diverses conditions stratégiques internationales.

Par rapports aux autres partenaires de l'Union Européenne, on constate, dans l'année 2004, un budget en volume de la France de 28 milliard d'euros, à côté du Royaume Uni avec 36 milliards d'euros, suivi, en sens décroissant, par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne (celle-ci avec 7560 milliards d'euros). Pour comparer ces principaux budget en Europe avec les Etats-Unis, on constate que si l'on additionne leurs cinq budgets, ces pays européens arrivent à environ un tiers du budget en volume du pays transatlantique.

En passant à considérer les effort relatifs (en terme de % PIB 2004) les Etats-Unis totalisent à peu près 3,3%, le Royaume Uni 2,2%, la France 1,7% et l'Allemagne 1,1%. Il faut tenir en compte que il faut une croissance considérable par rapport à l'effort relatif, pour maintenir ce dernier.

En conclusion les rapport des PIBs UE (25)/USA est de 102% à côté d'un rapport de 43% en ce qui concerne le budget de la défense.

### **Analyse des problématiques des finances de la défense.**

Il existe un certain équilibre entre les dépenses ordinaires et celles concernant les investissements, la nature des premières étant aussi telle qu'elles subissent des fluctuations plus modestes.

Pendant les années plus récentes les dépenses relatives au Titre III sont restées relativement stables.

Dans ce cadre s'inscrit le processus de professionnalisation des effectifs. Ils deviennent moins nombreux, mais avec des exigences plus importantes en termes de besoin d'équipement, d'activité et d'entraînement supérieurs qui se traduit en une pression majeure sur les Titre III e le Titre V.

On constate une tendance à l'augmentation dans la période 1980-2005.

Un autre aspect des finances de la défense est lié à la rigidité du Budget de l'Etat.

Il s'inscrit dans le cadre général à côté du financement des opérations extérieures qui ne sont pas inscrites dans le budget initial. Ces dépenses peuvent être financées par des crédits supplémentaires ou au sein de la défense elle-même. Cette année par exemple le financement est parvenu totalement de l'extérieur de la défense. Toutefois il se peut que les crédits arrivent vers la fin de l'année et ne peuvent, à cause de la rigidité du système du budget de l'Etat, être crédités que pour l'année suivante. D'où l'importance d'une prévision le plus précise possible au début de l'année.

Pour les dépenses en capital, parmi les problématiques actuelles on trouve : les financements innovants (un nouveau cadre juridique avec l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariats de l'Etat) et l'alternative *achat neuf versus MCO (maintien en condition opérationnel)* qui liée à l'intégration de la notion de coût global de possession des matériels.

### **Mise en œuvre de la LOLF.**

Celle-ci s'appuie sur :

- Une initiative parlementaire ;
- Le budget orienté vers les finalités et la performance (objectifs et indicateurs de performances) ;
- Nouveau mode de budgétisation et gestion ;
- Nouveaux outils comptables.

Avec sa subdivision en termes de mission et programmes, la physionomie du budget va changer.

On y trouve l'idée innovatrice des deux missions interministérielles (*sécurité et recherche et enseignement supérieur*).

On peut en outre faire des observations sur cette nouvelle physionomie: la première concerne une flexibilité majeure du budget de l'Etat. La deuxième consiste en des normes de présentation du budget plus proches à celles retenues par les organisations internationales comme l'OTAN.

La performance tiendra en compte 3 axes sur lesquels se définit la performance de la gestion publique :

- Efficacité ;
- Qualité du service ;
- Efficience.

Celles-ci seront évaluées par le biais d'indicateurs de performance et de fin exercice.

Dans le cas de la défense on comptera 73 objectifs avec 144 indicateurs (38 pour l'efficacité de gestion, 64 pour l'efficacité socio-économique et 42 pour la qualité de service).

### **Conclusions.**

Les finances de la défense s'inscrivent dans le cadre des dépenses publiques et subissent les effets positifs ou négatifs qui en découlent.

Les problématiques majeures sont liées à la disponibilité des ressources et à des facteurs de changement au sein de la défense et non.

La LOLF révèle la volonté de rendre le système budgétaire plus flexible et plus transparent pour l'évaluation des finalités et des performances. Il existe encore de toute façon, des chantiers à finaliser.